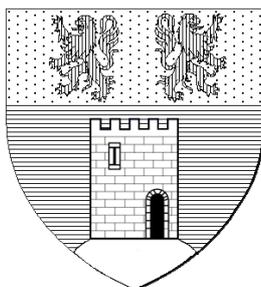


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU SAMEDI 21 JUIN 2014

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques**

**M. BERNARD avait donné pouvoir à M. DE CARLO**

**Absents : MM BERNARD Daniel et COURNEDE Mathieu**

Le Maire ouvre la séance à 21 H en rappelant que la date de la réunion a été reportée. Elle permet de tenir compte des décisions intervenues lors des deux réunions de travail sur l'analyse des offres et la réhabilitation du logement de l'ancienne école.

Il reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La subvention pour le hangar a été notifiée.

La Dotation globale de Fonctionnement (DGF) s'établira à 47 490 € pour 2014. Elle était de 48 935 € en 2013. 1 501 € ont été prélevés au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement de la France.

Diverses dotations de compensation ont été également notifiées pour la taxe professionnelle (53 €), pour le foncier bâti (263 €) et pour le foncier non bâti (4 446 €).

Les élections européennes ont connu un bon taux de participation sur Lachau.

Robert LAUGIER poursuit son travail de recherche sur le schéma d'alimentation en eau de la commune. Des doubles des plans du schéma de 1968 ont été réalisés. Ces premiers résultats seront transmis au bureau d'étude mandaté par la Communauté de Communes pour numériser l'ensemble des réseaux. Un questionnaire préalable a été transmis qui est renseigné en séance.

Les commémorations du soixante-et-dixième anniversaire du massacre du Maquis d'Izon ont enregistré une grande affluence.

**Établi le : 18/07/2014**

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

---

Un vide grenier sera organisé le 21 juin par l'association Chaupatine qui vient en aide aux villages indiens.

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 MAI 2014**

Le document a été transmis par mail.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

2- **MARCHÉ PUBLIC DU HANGAR : EXAMEN DU CHOIX DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES APPELS D'OFFRE, VALIDATION**

Le Maire rappelle que la procédure administrative touche à sa fin. Il s'agissait du premier travail collectif du nouveau Conseil.

Des choix ont été faits au niveau des matériaux. Le métal a été privilégié par la majorité des conseillers par rapport au bois.

Toutes les précisions utiles et nécessaires ont été demandées aux entreprises pour que les éléments de choix soient identiques, ce qui a nécessité des demandes d'informations et des réunions supplémentaires. A qualité de prestations égales, le prix a été le critère de choix.

La Commission des Marchés a retenu à l'unanimité le devis de l'entreprise Métallerie CHEVALIER de Gap, moins disante.

L'écart est de plus de 6 000 € sur le hangar communal.

En conséquence, la Commission des marchés propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Métallerie CHEVALIER.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité. (*délibération n° 2014-27*)

Les notifications interviendront. Les travaux seront commandés pour l'automne. Dans un premier temps seuls les travaux du hangar communal seront engagés. La réforme des collectivités territoriales, les restrictions budgétaires et la situation du commerce sur la Commune contraignent à beaucoup de prudence dans la conduite du projet.

Le déblocage d'une partie de la subvention devrait intervenir en octobre. Un état hypothécaire a été demandé pour l'acquisition du terrain BOREL/RIGAT. Le projet de vente sera notifié à la SAFER pour information.

3- **COMPTE-RENDU DE LA TOURNÉE CANTONALE**

Paul ARNOUX, Marie-Pierre BERTRAND, Jean-Luc GAUCHER et Monsieur DONZE ont été accueillis par le Maire et plusieurs conseillers le 12 juin à 9 H 30.

Dès les premiers échanges des questionnements sont apparus sur la salle des fêtes. Des explications circonstanciées ont été données sur l'évolution du projet. Jean-Luc GAUCHER, technicien du Conseil général a souhaité que l'intitulé soit revu en conséquence avant le 15 septembre.

Au niveau des projets 2015 quatre projets ont été présentés.

Le premier relatif à l'éclairage public. L'éclairage public n'est plus financé par le conseil général mais par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme. Roger DE CARLO a pris des renseignements sur un système moderne par led qui présente un très bon taux d'autofinancement du fait des économies de consommation électrique réalisées. Il se rapprochera du SDED et organisera une réunion publique pour réfléchir ensemble sur le futur réseau d'éclairage public.

Le deuxième projet concerne une première tranche de la réfection de la voirie. Une enveloppe de 60 000 € a été sollicitée. Daniel BERNARD organisera avant le mois de septembre une réunion publique.

Le troisième dossier concernait le financement d'un columbarium. Un premier devis a été reçu de l'entreprise CARTIER. Un second devis sera demandé à René DIZARN.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Le dernier dossier concerne la signalétique (numéros de maison et plaques) pour un montant de 5 000 € HT.

La réunion de compte-rendu de la tournée cantonale aura lieu le 10 juillet à Reilhanette.

Concernant la voirie, le Maire a alerté une nouvelle fois Monsieur DONZE, en charge des routes au Conseil Général, sur l'état du pont de pierre. Bien qu'il soit classé correct et passable selon des experts missionnés par le département, Monsieur DONZE fera néanmoins une proposition à sa hiérarchie pour des travaux en 2015.

4- **BÂTIMENTS COMMUNAUX : LOGEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE**

Mathieu COURNEDE et Sylvie LAMBERT ont contacté tous les artisans locaux en vue de la transmission de devis.

Une réunion du conseil s'est tenue sur place samedi 14 pour arrêter définitivement les choix sur les aménagements à réaliser et l'entrepreneur attributaire quand plusieurs devis avaient été réceptionnés. Sur le choix des travaux, le séjour sera agrandi par la suppression du hall, d'une chambre et l'ouverture sur la cuisine, les menuiseries seront changées pour des menuiseries PVC, le plancher ancien sera remplacé par du carrelage, du Placoplatre sera mis en œuvre quand les plâtres sont en trop mauvais état.

Le Conseil a retenu sur place les artisans suivants :

- maçonnerie : Pellat,
- Placoplatre : Firebat,
- peinture : Guisamo,
- carrelage : Amic Gilles.

Des précisions ayant été recueillies depuis, le Conseil retient :

- plomberie : SARL Énergie Jabron,
- électricité : De Carlo Mione,
- menuiserie PVC : De Carlo Mione
- terrassement : Entreprise Nicolas
- isolation : en attente de devis.

Les décisions sont prises à l'unanimité sur le seul critère du prix à qualité de prestations équivalente. Les conseillers apparentés aux entrepreneurs en concurrence ne prennent pas part aux discussions et au vote qui a suivi.

Une notification sera faite aux entreprises retenues avec les réserves émises en Conseil. Un courrier sera également adressé aux entreprises non retenues pour les remercier d'avoir participé à la consultation.

Les compétences de Marc et des employés communaux seront utilisées pour réduire au maximum le coût de l'opération qui s'avère d'ores et déjà important.

L'ensemble du dossier est consultable en Mairie.

5- **URBANISME : DÉLIMITATION DES ZONES URBANISÉES DANS LES HAMEAUX**

Il est constaté depuis un certain temps dans la Drôme des problèmes de refus de délivrance de permis de construire.

Il s'avère que la Direction Départementale des Territoires de la Drôme prend souvent des décisions différentes sur le même type de projets que celle des départements voisins. Les Maires ont alerté les services de l'État et notamment le Préfet sur cette situation qui pénalise l'installation de population et le développement des activités traditionnelles.

C'est ainsi que Didier LAUGA, Préfet de la Drôme, a missionné Monsieur le Sous-préfet de Nyons pour se rendre sur place pour examiner différentes situations. Monsieur ROUDIL, Sous-préfet accompagné de Madame MACHADO (Chef de service de l'urbanisme à la DDT) ont été reçus par le Maire le 12 juin 2014. Ils se sont rendus sur les sites litigieux et notamment sur le terrain de Marielle et Gaétan GERMAIN (refus notamment au motif que Riouffret n'est pas un hameau).

D'autres problèmes ont été constatés au niveau du développement des exploitations agricoles (méconnaissance de la réglementation spécifique à certains types d'élevage).

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

Il a ainsi été constaté par Monsieur le Sous-préfet et ses services l'existence d'un hameau à Riouffret ainsi que la situation du terrain GERMAIN/CURNIER dans la continuité de la zone urbanisée.

Une nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme devra être déposée par les intéressés avec déplacement de l'emprise projetée de la construction.

Parallèlement, le Sous-préfet a demandé à ce que la Commune délibère pour délimiter les hameaux et manifester sa volonté de favoriser l'installation de jeunes actifs et le développement des exploitations agricoles sur son territoire.

Le Maire est mandaté pour prendre la délibération correspondante. (n° 2014-21)

6- **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DES TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014**

Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014.

La commune doit désigner un grand électeur titulaire et trois suppléants.

A l'unanimité, le Maire est désigné en qualité de titulaire et les trois adjoints en qualité de suppléants.

Le procès-verbal de l'élection sera transmis à la Gendarmerie de Montbrun qui centralise l'acheminement des documents pour la Préfecture.

7- **ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONVENTION ACTES AVEC LA PRÉFECTURE**

Il s'agit d'une convention avec la Préfecture pour la dématérialisation de la transmission des documents administratifs.

Un accord est donné, une délibération sera établie. (n° 2014-22)

8- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Office du Tourisme de Séderon :**

Monique AUDIBERT-GIBIER signale que le Président Pierre PAYAN souhaite quitter progressivement ses fonctions ; la commune d'Éourres souhaite sortir du fait que la Commune de Séderon n'adhère pas au futur Parc des Baronnies ; les animations sont trop concentrées sur Séderon ; l'Office a participé au Salon des randonneurs qui s'est tenu récemment sur Lyon.

**Communauté de Communes :**

Philippe AMIC confirme que l'appel d'offre pour la numérisation des réseaux a été lancé.

**Pays Sisteronais-Buëch :**

Robert LAUGIER a assisté à l'élection du nouveau Président, Pierre TEMPLIER. Une enquête sur le covoiturage a été réalisée. Le Pays travaille sur sa candidature pour le programme européen Leader 2014-2020.

**École de Barret-sur-Méouge :**

Marie-Line TREMORI indique qu'une sortie vélo va être organisée ainsi qu'une kermesse avec grillades le 27 juin.

Une subvention est accordée pour la sortie de fin d'année à hauteur de 30 € par enfant. (délibération n° 2014-26)

9- **QUESTIONS DIVERSES**

Robert LAUGIER donne des indications afin de faciliter l'échange de fichiers entre les conseillers, certains messages se trouvant bloqués ou ne pouvant être ouverts par tous.

A la demande de Daniel BERNARD, la question du prêt des chaises de la mairie devra être améliorée et formalisée pour éviter des difficultés telles que celles survenues avec la Commune d'Éourres qui s'appropriait à prendre toutes les chaises y compris celles appartenant à l'exploitante du bar.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Le Maire fait état de problèmes de stationnement (impasse des jardins et Place du Monument aux morts) soulevés lors des permanences.

Il propose, suite à concertation, que soient matérialisés des interdictions de stationner et des emplacements réservés pour personnes handicapés. Une majorité s'oppose à cette solution.

La suggestion de Marie Thérèse CALMES concernant la mise en place d'une boîte à idée sera reprise.

Maryse DIAZ sollicite l'attribution du logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste pour la convalescence de son mari. Les travaux ne sont pas achevés. Les candidatures pour une location à l'année seront privilégiées.

Nine BLANC sollicite le déplacement du lave-vaisselle. Roger DE CARLO se propose de procéder au changement.

Pour faciliter l'exploitation du bistrot en période estivale, elle souhaite également que le barnum soit installé sur la place de la Mairie afin de disposer d'un comptoir unique. Après débat et huis clos, la majorité du Conseil fixe la date d'installation du barnum au début du mois d'août.

Le remboursement des frais avancés par Mathieu COURNEDE pour l'achat du meuble et de l'évier pour le rez-de-chaussée de l'ancienne poste nécessite une délibération. (n° 2014-23)

Après une période d'essai concluante, le déplacement du marché des producteurs place de la Mairie est confirmé et devient permanent. (délibération n° 2014-24)

Le SDED (Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme) propose une délibération pour regroupement des déclarations de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le Conseil donne son accord. (n° 2014-25)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0 H 30 en remerciant les participants et notamment le public.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet